

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MAI 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PUBLIÉE LE 31 MAI 2023

- **n° 05/2023/18 : Conclusion d'un nouveau bail commercial avec la SARL COTTAGE LES MORIERS pour le camping**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - décide d'établir un nouveau bail commercial d'une durée de 9 ans,
 - autorise Madame le Maire à signer le bail commercial et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

- **n° 05/2023/19 : Modification de l'emploi pour l'entretien des bâtiments communaux**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - décide de modifier l'emploi permanent créé à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une durée hebdomadaire de 6/35^{ème}

- **n° 05/2023/20 : Modification de l'emploi pour le ménage de la périscolaire**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - décide de modifier l'emploi permanent créé à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée hebdomadaire de 1/35^{ème}

- **n° 05/2023/21 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Loisirs de Rivarennnes (ALR)**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - décide de verser à l'ALR, à titre exceptionnel, une subvention de 300 € pour l'animation musicale du 14 juillet 2023.

- **n° 05/2023/22 : Appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - décide de répondre à l'appel à projets « sobriété énergétique » en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de la salle des fêtes (remplacement des menuiseries),
 - s'engage à céder la prime CEE générée pour cette opération au SIEIL,
 - s'assure que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation des CEE par un tiers,
 - autorise le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale,
 - autorise Madame le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

- **n° 05/2023/23 : Déploiement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP)**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - manifeste son intention de recourir à ce système d'alerte pour prévenir la population en cas de risques majeurs,
 - autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'État relative à l'installation et au raccordement d'une sirène au SAIP sur le site qui sera validé par l'étude technique,
 - autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération, à son exécution et à tout acte subséquent.

Le Maire,



Agnès BUREAU

